

Projet de règlement grand-ducal

relatif aux modalités d'élection, à l'organisation, au fonctionnement et à l'indemnisation du Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel

Avis complémentaire du Conseil d'État

(6 février 2024)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 17 janvier 2024, par le Premier ministre, des amendements gouvernementaux sous rubrique, élaborés par le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Le texte des amendements gouvernementaux était accompagné de remarques préliminaires, d'un commentaire pour chacun des amendements, d'une fiche d'évaluation d'impact et d'un texte coordonné du projet de règlement grand-ducal reprenant les amendements proposés, figurant en caractères gras et soulignés, ainsi que les observations d'ordre légistique du Conseil d'État, figurant en caractères soulignés.

Considérations générales

Le Conseil d'État prend acte des observations préliminaires.

Examen des amendements

Amendements 1 à 5

Sans observation.

Amendement 6

À l'article 6, paragraphe 3, deuxième phrase, le Conseil d'État recommande, dans un souci de cohérence interne du projet de règlement grand-ducal, de remplacer le terme « remplaçant » par celui de « suppléant ».

Amendements 7 et 8

Sans observation.

Texte coordonné

Le Conseil d'État constate qu'à l'article 1^{er} du texte coordonné versé aux amendements sous revue, les termes « l'intégration » sont remplacés par les termes « la politique générale pour le vivre-ensemble interculturel », sans qu'il soit pour autant prévu un amendement y afférent. Il peut marquer son accord avec cette adaptation.

Par ailleurs, le Conseil d'État tient à relever qu'une erreur s'est glissée dans l'article 6, paragraphe 6, deuxième phrase, dudit texte coordonné. En effet, le terme « proposition », qui fait défaut à l'amendement 6, est à supprimer.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 15 votants, le 6 février 2024.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Patrick Santer